

CSLE – 368M
C. G. – LOI ÉLECTORALE

Montréal, le 20 mars 2003

*Mme Johanne Morissette
Directrice du scrutin, circonscription de Saint-Laurent
770, boul. Décarie
Saint-Laurent (Québec)
H4L 3L5*

Madame,

Devant les difficultés anticipées pour constituer une liste électorale qui respecte les droits des personnes qui résident au Manoir Cartierville, nous vous acheminons la demande suivante et les considérations pour lesquelles nous l'effectuons.

Considérant l'importance de reconnaître les personnes âgées comme des citoyens à part entière malgré leur perte d'autonomie ;

Considérant que 267 personnes devraient figurer sur la liste électorale au 12235 rue Grenet et que selon l'information verbale transmise par la directrice de scrutin le 19 février 2003, seulement 120 noms y figureraient ;

Considérant le besoin d'assistance des personnes âgées en perte d'autonomie pour effectuer leur démarche d'inscription sur la liste électorale, lorsque leur nom n'y figure pas, et que ces besoins d'assistance sont d'autant plus importants qu'un grand nombre de résidents ont des limites importantes de communication reliées à une barrière linguistique ou de surdité et surdi-cécité requérant la présence d'interprète en LSO, langage tactile et langues étrangères ;

Considérant que la demande du Manoir Cartierville, effectuée lors de cette rencontre du 19 février 2003 avec la directrice de scrutin, à l'effet que leur soit transmise cette liste des inscrits à l'avance pour planifier et organiser le support requis s'est avérée sans résultat ;

Considérant que les efforts de la directrice de scrutin afin de permettre l'usage d'un gabarit braille pour les personnes sourdes aveugles confirment la volonté de la directrice de scrutin de faciliter l'exercice du droit de vote des personnes hébergées au Manoir Cartierville et ayant des limitations fonctionnelles ;

Considérant que toute personne résidant au Manoir Cartierville a dû produire deux pièces d'identité lors de son admission ;

Considérant que le Manoir Cartierville dispose d'un mécanisme efficace de mise à jour de sa liste de résidents et de sa liste de personnes sous Curatelle ;

Le 20 mars 2003

page 2.

Considérant que les représentants du comité des usagers du Manoir Cartierville consentent à ce que la liste des résidents fournie par la direction de l'établissement constitue la liste électorale du 12235 rue Grenet et qu'elle soit transmise à la directrice de scrutin et aux organisateurs des candidats à l'élection;

Nous demandons que la liste fournie par la direction du Manoir Cartierville permette l'inscription de toutes ces personnes sur la liste électorale pour le scrutin du 14 avril prochain.

Nous demandons l'appui des organisateurs des candidats des différents partis à notre demande afin que la directrice de scrutin puisse considérer cette demande comme respectant le sens de la loi qui veut faciliter l'exercice du droit de vote des citoyens.

Nous nous engageons à fournir, avant le début du scrutin le 14 avril prochain, les noms des personnes décédées ou placées sous Curatelle entre le 20 mars et le 14 avril 2003 afin qu'ils puissent être rayés de la liste électorale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et de la considération que vous avez pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Veuillez agréer, madame, messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice générale,

Éveline Lyrette

Copie : M. Marcel Blanchet, directeur général des élections

M. Claude R. Beauvais, président du conseil d'administration Manoir Cartierville

M. Luc Giroux, président du comité des usagers, Manoir Cartierville

M. Pierre Raymond, organisateur parti libéral – circonscription de Saint-Laurent

Mme Galipeau, déléguée parti québécois – circonscription de Saint-Laurent

Mme Sophie Théoharopoulos, candidate parti ADQ – circonscription de Saint Laurent

M. Jean Chartier, Direction des affaires juridiques – Enquêtes, législation, projets spéciaux

Mme Dominique Martin, coordonnatrice des directeurs de scrutin

Mme Danielle Letarte, chef d'équipe, centre de renseignements – élections du Québec

Montréal, le 20 mars 2003

*Mme Éveline Lyrette
Directrice générale
Manoir Cartierville
12 235, rue Grenet
Montréal (Québec)
H4J 2N9*

Madame,

Nous acceptons par la présente que la direction du Manoir Cartierville, remette la liste des personnes résidant au 12235 rue Grenet après en avoir retiré le nom des personnes sous Curatelle, pour proposer cette liste à la directrice de scrutin et aux organisateurs des candidats à l'élection dans la circonscription de St-Laurent afin que ladite liste puisse constituer la liste électorale pour le 12235 rue Grenet.

Nous exprimons aussi notre confiance en la fiabilité de cette liste puisque toute personne, lors de son admission au Manoir Cartierville, doit produire deux pièces d'identité. Nous confirmons que cette liste est conforme, à notre connaissance, à la réalité en date du 20 mars 2003.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Yvette Champagne
Membre du comité des usagers
Manoir Cartierville*

*Ramela Ohanian
Membre du comité des usagers
Manoir Cartierville*